

garanti contre les caprices de la force ; et quand il passe, courbé sous le poids du jour et de la douleur, il peut se dresser, et regardant les maîtres du monde, s'écrier : « Qui de vous arrachera une frange de mon manteau déchiré, si je ne vous en donne pas le droit en violant le droit d'autrui ? »

Ce qui lui appartient surtout c'est son âme : cette âme c'est lui-même. Là réside sa dignité, là palpitent ses convictions, souvent incomprises, quelquefois persécutées en des siècles néfastes, qui ne sont pas rares dans l'histoire ; là brûle la flamme sainte, allumée au foyer divin, qui éclaire les sentiers de son pèlerinage, qui luit comme un phare au sein des tempêtes qu'il traverse, et lui montre le rivage lointain où ses espérances invincibles trouveront leur aboutissement. Quand ce croyant n'est pas un sectaire, quand il ne professe pas des dogmes funestes, quand il ne pratique pas une morale inavouable, qu'il répand sur ses pas le parfum de ses vertus et les bienfaits de sa charité, s'il ne menace aucun intérêt, s'il affermit la chose publique par le rayonnement et l'influence de ses œuvres, qui a le droit de violenter cette âme, de se mettre entre elle et Dieu, de lui disputer l'autel où elle s'abrite comme une colombe gémissante, de lui faire un crime de la prière, qui est sa respiration, et qui lui donne des ailes pour s'élever vers l'idéal réel et vivant, qui est Dieu ? C'est ici que la liberté de conscience devient le plus sacré des droits, qui a l'habitude de provoquer les susceptibilités les plus légitimes, et les résistances justement admirées par l'opinion des siècles.

L'homme est encore citoyen, c'est-à-dire le fils de la cité, cette unité d'importance variable, qui n'est souvent qu'un simple municipale, une république d'Andorre ou l'empire de Charles-Quint sur lequel le soleil ne se couchait pas, dans tous les cas, assez distinguée pour avoir son gonfalon et sa charte, et vivre de sa vie propre. L'homme est plus ou moins citoyen, selon qu'il participe plus ou moins à la chose publique. Cependant pour être citoyen, il n'est pas nécessaire qu'il soit souverain. C'est un des travers de notre temps d'avoir identifié ces deux idées, qui s'excluent mutuellement, quand on les comprend bien, et qu'on n'est parvenu à accoupler qu'à l'aide de sophismes, d'autant plus populaires qu'ils sont plus contraires à la doctrine et à l'intérêt des nations. Mais il est indispensable que l'homme ne soit pas sans droits dans la cité, et qu'il n'y soit pas traité en étranger ou en bête de somme. Citoyen, l'homme a droit à la protection des lois, à la sécurité pour sa personne, pour son honneur, pour ses